

Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse d'une modification non substantielle d'un site existant

Informations générales :

Opérateur	Orange	Arrdt	13^{eme}
Nom de site	IVRY_VICTOR_HUGO	Numéro	14U6
Adresse du site	10, rue Bruneseau	Hauteur	R+5 (33.90 m)
Bailleur de l'immeuble	Mairie de Paris	Destination	Bureaux
Type d'installation	Ajout du 700 et 1800MHz sur un site 2G/3G/4G et ajout de 3 antennes inactives.		
Complément d'info	Six antennes dont trois inactives sur trois azimuts. Un autre opérateur présent sur le site SFR (0°, 120° et 240°)		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Oui (DP)

Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	27/02/2013
Date d'enregistrement à l'Agence d'Écologie Urbaine (J)	14/05/2020
Date limite de réponse de l'Agence d'Écologie Urbaine (J+2 mois)	14/07/2020

Historique et contexte

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de son réseau de radiocommunication, Orange envisage de réaménager le relais de téléphonie mobile installé dans votre arrondissement.		
Détail du projet	Ce projet concerne l'ajout de trois antennes et le remplacement des trois antennes existantes par trois nouvelles antennes, avec ajout du 700 et 800 MHz , couvrant 2G, 3G et 4G (fréquences 700/800/900/1800/2100/2600 MHz) orientées vers les azimuts 60°, 150° et 300°.		
Distance des ouvrants	Néant	Tilts (degrés)	4° à 12°
Estimation	60° < 5V/m ; 150° < 3V/m ; 300° < 2V/m	Vis-à-vis (25m)	Néant
Divers			

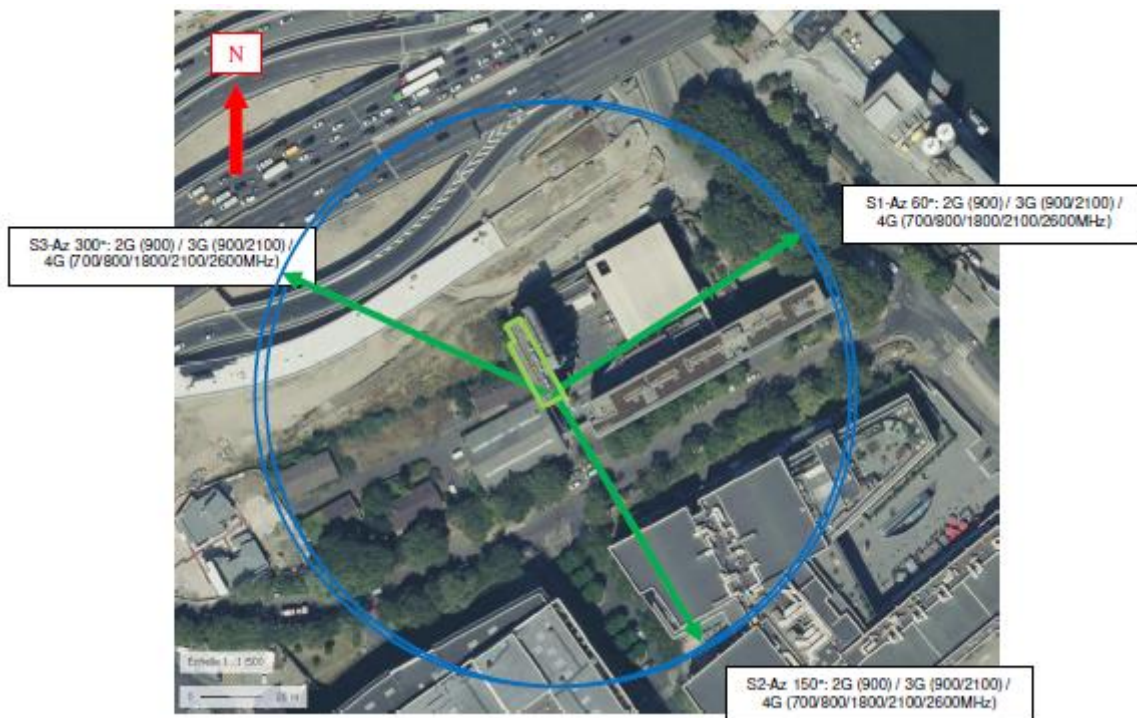
Incidence visuelle

Intégration antennaire	Ce projet consiste à remplacer 3 antennes panneaux par 6 antennes panneaux dont 3 antennes inactives.
Zone technique	Des modules seront installés à proximité des antennes.
Hauteur antennes/sol	32,08 m pour les antennes actives 33,07 m pour les antennes inactives

Conformité du dossier

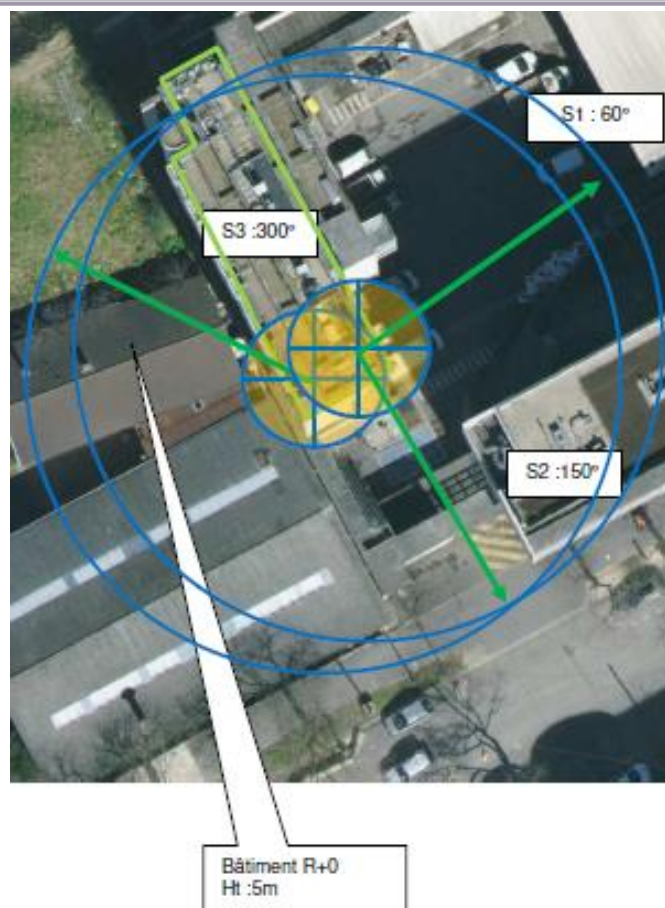
Observations Mairie d'arrondissement :			
Avis AEU :		Favorable <input type="checkbox"/>	Défavorable <input type="checkbox"/>

Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes



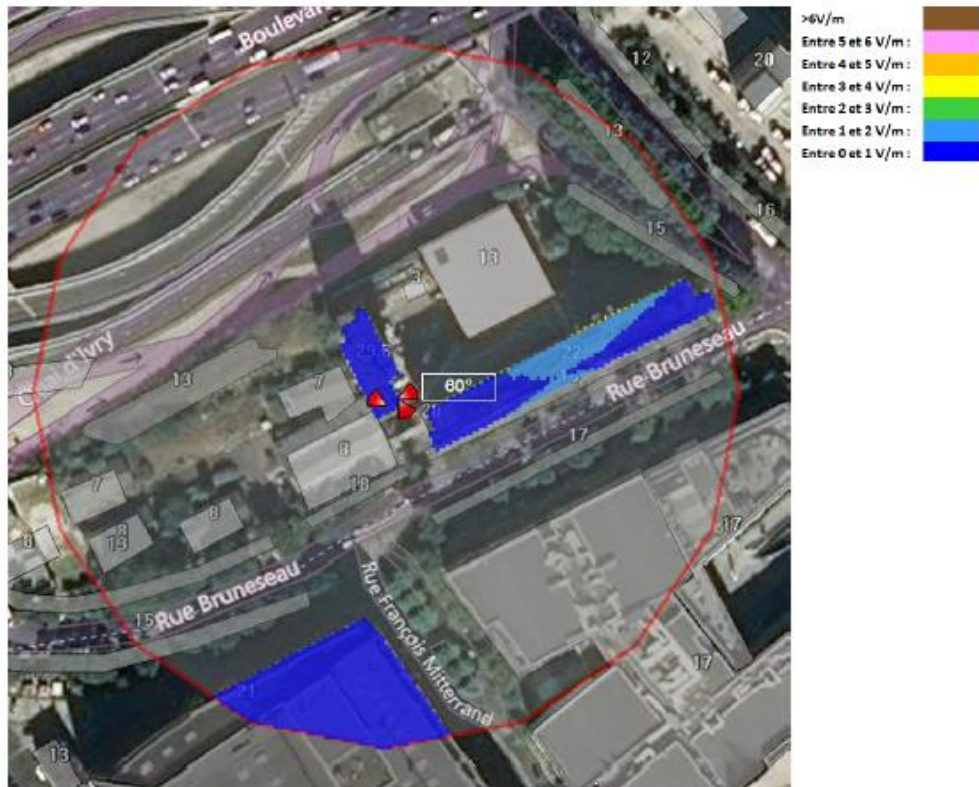
Aucun établissement particulier dans un rayon de 100 m autour des antennes

Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes

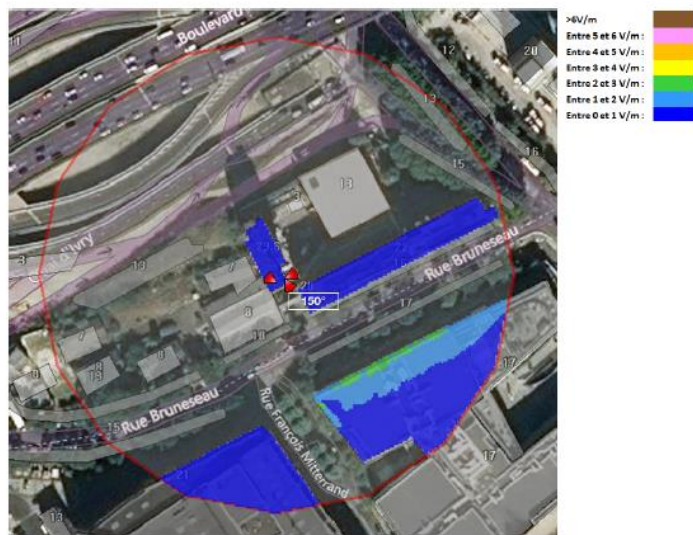


Simulation et conformité au seuil de la Charte

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 60°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m. La hauteur correspondante est de 19.50m.



Pour l'antenne orientée dans l'azimut 150°, le niveau maximal calculé est compris entre 2 et 3 V/m. La hauteur correspondante est de 13.50m.



Pour l'antenne orientée dans l'azimut 300°, le niveau maximal calculé est compris entre 1 et 2 V/m. La hauteur correspondante est de 22.50m.



	Azimut 60°	Azimut 150°	Azimut 300°
Niveau maximal	Entre 4 et 5 V/m	Entre 2 et 3 V/m	Entre 1 et 2 V/m
Hauteur	19.50 m	13.50 m	22.50

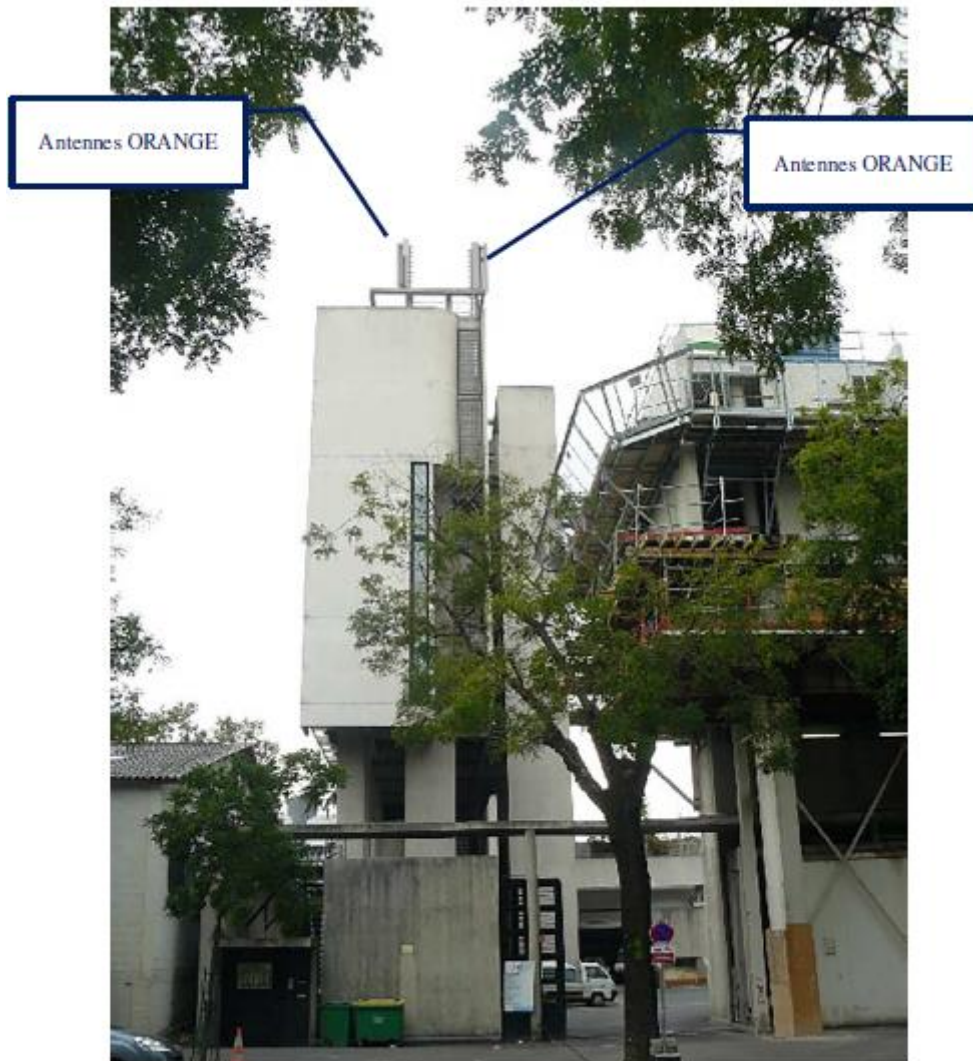
SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

Vue des Antennes Avant/Après

Etat de l'existant :



Etat projeté :



Vue des Azimuts

AZIMUT 60°



AZIMUT 150°



AZIMUT 300°

